

Repasser une matière avec absence justifiée

Par **Clement56**, le **01/03/2015** à **15:00**

Bonjour à toutes et à tous,

Voilà je n'ai pas eu mon semestre de L2... j'ai eu 9,5/20. Cela s'explique par le fait que je n'ai pas passé la grosse épreuve de droit des obligations. J'ai eu donc la note de 0 sur 20...

J'aimerais savoir s'il est possible de repasser cette épreuve en seconde session même si j'ai validé mon année grâce à la compensation ?

Comment ça se passe dans votre fac ?

Je vais demander demain mais je vous demande d'abord car la question me tarabuste beaucoup...

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **marianne76**, le **02/03/2015** à **10:01**

Bonjour

Tout dépend du règlement des examens de votre université et je vous engage à vous y reporter.

Une fac ne fait pas l'autre